

Patrimoines fluviaux : réflexions autour de la transmission de biens communs

Gilles Armani, ethnologue, responsable de projets et coordinateur du Réseau Rhône.

Maison du fleuve Rhône (Givors)

Le Rhône est une entité naturelle très fortement marquée par l’empreinte de l’homme. Son aménagement qui relève de savoirs techniques élaborés au fil des générations répond à des besoins économiques, de communication et correspond à des enjeux politiques et territoriaux spécifiques. Il est un espace de pratiques sociales et culturelles, traductions de savoirs, savoir-faire, croyances, idéologies qui participent de la construction d’un objet singulier : le Rhône contemporain.

Penser le Rhône comme une totalité naturelle et culturelle implique d’interroger le sens possible donné à la présence d’un fleuve sur un espace, à son appropriation par des collectifs de personnes ayant en commun de vivre avec le cours d’eau.

Aussi cet objet dit naturel - il est vivant et caractérisé par son autonomie (son flux continu et ses débordements suffisent pour le rappeler) - , et culturel - puisque qu’en interaction permanente avec des groupes humains (ces derniers agissent sur le fleuve et le transforment) – donc cet objet dit naturel et culturel s’inscrit-il dans l’histoire des relations de l’homme avec son environnement. De fait, le Rhône contemporain est un héritage reçu des générations précédentes et qui devra être transmis aux suivantes. Il s’agit donc d’un patrimoine qui se décline sous formes de traces et d’objets matériels ou immatériels qui témoignent de cette longue chaîne de transmission. Des ponts aux paysages en passant par les contes et légendes, des barrages aux chansons traditionnelles, ce sont bien les empreintes qui signent des relations particulières et des formes d’attachement singulières au fleuve.

Aujourd’hui, la gestion du Rhône passe par des actions de valorisation du patrimoine fluvial. Or une part de celui-ci entre dans la catégorie du Patrimoine Culturel Immatériel. Catégorie instituée par l’UNESCO en 2003, reconnue par l’État français en 2007, cette dimension de l’héritage culturel est inscrite dans le Plan Rhône et intéresse désormais les acteurs impliqués dans ce programme.

La définition du PCI proposée par l’UNESCO est la suivante :

« On entend par patrimoine culturel immatériel les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d’identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine. Aux fins de la présente Convention, seul sera pris en

considération le patrimoine culturel immatériel conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable. »

Nous retiendrons de cette définition qu'elle entend prendre en ligne de compte la question de la transmission du patrimoine immatériel mais qu'elle le considère comme un élément en transformation, non figé dans un état sacralisé et absolument intouchable, mais pris dans le jeu interactif des hommes entre eux et des hommes avec leur environnement. Elle englobe les dimensions identitaires et de développement durable. Elle ouvre la porte aux questions de la conservation et de la valorisation de ce type de patrimoine. Enfin, nous soulignerons les exigences éthiques inscrites dans cette convention.

Il s'agit pour nous, de nous approprier cette définition et de l'appliquer au patrimoine fluvial. Quel est ce patrimoine ?

Evoquer la transmission d'un patrimoine fluvial c'est faire écho à une sphère plus large, celle d'une « culture de fleuve ». Mais bien évidemment, les deux concepts ne se recouvrent pas, le patrimoine n'étant qu'un sous-ensemble représentatif de l'entité culturelle.

Partant, je proposerai une hypothèse : il existe une culture générique des fleuves (des éléments structurants communs à tous les fleuves). Et il existe des cultures singulières sur chacun des fleuves à partir de ces mêmes éléments structurants mais déclinés de manières diverses localement (cultures attachées à des populations différentes établies sur les rives d'un même cours d'eau ou des communautés restreintes construites autour de pratiques spécifiques : pêcheurs, mariniers, etc.).

Si l'on s'accorde sur ce premier point, l'on peut également avancer qu'il est possible de tracer les contours du patrimoine fluvial et du PCI fluvial à partir de la combinaison d'un nombre restreint de caractéristiques constitutives et incontournables des cours d'eau et des relations hommes/fleuve qu'elles sou tendent. Je pense aux trois dimensions du fleuve, à l'eau (avec ses caractéristiques propres : notamment le fait qu'elle soit un élément indispensable pour les êtres vivants, qu'elle soit incolore, transparente quand elle n'est pas souillée, qu'elle soit incompressible, qu'elle s'écoule par gravité, qu'elle nettoie) et à l'environnement aquatique (à partir de ses spécificités fluviales).

Voici quelques illustrations de mon propos :

La longueur du fleuve est parcourue par les hommes qui ont développé des techniques des savoirs et savoir-faire adaptés aux spécificités de chaque cours d'eau (profil, débits, courbes, etc.). Des histoires, des légendes de descente du fleuve ou de sa remontée alimentent l'imaginaire fluvial. La longueur, c'est aussi une voie de conquête de nouveaux espaces.

La largeur du fleuve nous invite à penser les relations de rive à rive. On traverse le cours d'eau à la nage, ou par des moyens techniques plus ou moins élaborés. Le fleuve est perçu comme une frontière naturelle, point de

rencontres amicales ou antagonistes. Des relations inter rives sont conditionnées par la présence du fleuve.

La profondeur du fleuve le rend mystérieux. La dimension cachée est une porte ouverte à l'imaginaire qui produit des êtres, des animaux ou des monstres légendaires. Par ailleurs, l'homme du fleuve apprend à jouer avec l'inconnue et invente des techniques de pêche pour lutter contre des adversaires invisibles.

L'eau est porteuse d'une symbolique forte. Si elle est pure et nourricière, elle peut être meurtrière. Recherchée pour sa vitalité, on peut aussi s'y noyer. Nager dans une « *meuille* » pour un ancien rhodanien (un tourbillon), ou passer sur une « *marmite* » pour un kayakiste, requiert une compétence acquise par l'expérience et transmise d'une génération à l'autre. La construction d'un barrage nécessite un ensemble de savoir-faire rationalisé au cours du temps.

Enfin, **l'environnement spécifiquement aquatique et fluvial** génère des comportements spécifiques. La « *vorgine* », cette végétation parfois décrite comme singulièrement rhodanienne était un espace de jeu. Plus loin, les dépôts de limon facilitaient certaines cultures maraîchères et la vallée à été propice au développement de la viticulture. Autant de particularismes qui ont marqué l'espace fluvial et ont façonné des paysages, témoignages des relations entre l'homme et le fleuve.

Bien évidemment, il importe d'observer les diverses combinaisons possibles entre ces différents éléments structurants les rapports hommes/fleuve mais également les actions de l'homme sur le milieu, les adaptations nécessaires et corrélatives à ces actions et partant, d'une dynamique de co-évolution des milieux fluviaux et des sociétés humaines qui les fréquentent.

Ceci posé, l'on dispose de quelques systèmes de classification possibles des éléments patrimoniaux issus des cultures fluviales.

Est-ce à dire pour autant que tout est patrimoine sur le fleuve ? Evidemment non.

Le patrimoine, on le sait, est ce que l'on hérite du père. Or, tout héritage est soumis à des choix, il peut être entièrement accepté ou rejeté, gardé ou exclu de l'ensemble des biens soumis aux processus de transmission.

Le patrimoine n'est donc pas une réalité intrinsèque donnée une fois pour toutes. Il résulte au contraire d'une construction sociale : un processus de patrimonialisation.

Notons que ce processus s'enclenche en période de rupture ou en période de crise lors de laquelle s'installe un doute anxigène, une remise en cause des acquis, une situation déstabilisante qui brouille les repères culturels, identitaires.

Il est aisé de situer ce moment de rupture sur le fleuve Rhône. Les aménagements systématiques conduits par la CNR engendrent une véritable métamorphose du fleuve aussi bien physiquement que socialement. Son hydrologie, ses paysages, l'écosystème fluvial sont transformés et pour les hommes, outre sa fonction économique, le fleuve perd de son attrait d'un point de vue social.

Des personnes évoquent alors leur sentiment de perte et de manque : « on nous a volé notre fleuve » affirment

certains d'entre eux. Emerge alors le désir de retrouver le Rhône d'autrefois et de préserver les espaces relativement épargnés par l'aménagement.

Cependant comme le signale Marc Guillaume.¹ : « plus qu'une simple nostalgie du passé la volonté de conserver participe d'un véritable travail de deuil à l'égard d'un monde qui disparaît irréversiblement ».

Le discours patrimonial est en effet un discours sur le passé qui se conjugue au présent pour s'inscrire dans le futur. **En l'occurrence, il s'agit de penser le fleuve Rhône en devenir en réactivant des valeurs fortes représentatives d'un fleuve perdu : valeurs environnementales, esthétiques, d'ordre sociales ou éthiques.**

Le processus de patrimonialisation est alors amorcé.

Ce processus peut se découper en différentes phases que je présente rapidement et de manière non exhaustive². Le point de départ est bien ce sentiment de rupture qui appelle à recréer du lien là où des histoires de vie ou de communauté se délitent. Il s'agit de combler le hiatus entre les représentations d'un univers fluvial perdu et une réalité difficilement acceptable. Les objets patrimoniaux sont, selon l'expression de Marc Guillaume, « des objets de suture ». Il s'agit donc de « coudre une plaie symbolique ».

Cela passe notamment par la désignation de ces objets de suture, la désignation de ce qui pourrait être patrimonialisé comme « objets témoins » d'une époque ou d'une communauté d'individus: artefacts, contes, légendes, instaurés comme points d'ancrage des liens entre générations.

Le préalable aura été le repérage ou la découverte de ces éléments potentiellement patrimonialisables. Jean Davallon parle de « découverte d'une trouvaille » dans le sens où il s'agit d'éléments culturels qui bien que présents avaient disparu de la vue. Les biens en question apparaissent à travers les valeurs qu'ils représentent et pour les liens avec un passé idéalisé qu'ils permettent d'évoquer.

Il importera donc de connaître qui désigne quoi et que représentent les objets ainsi désignés. Quelles valeurs leurs sont imputées ?

Après la désignation vient le moment de l'authentification de l'objet. Des experts en tout genre sont sollicités pour certifier sa valeur : des scientifiques pour attester la valeur biologique d'un spécimen naturel, un acteur ou témoin d'une époque révolue accrédiitera ou non des points de vue sur l'objet et validera des interprétations contemporaines d'artefacts, de faits et de savoir-faire en perdition.

Se posent ensuite les questions des modes de conservation et de valorisation des biens en cours de patrimonialisation et sans lesquels ce processus resterait inachevé : muséographie, scénographie, enregistrement, publication, performance artistique, etc., peuvent être mis en œuvre.

Notons toutefois qu'il ne peut y avoir de processus de patrimonialisation réussis et qui aille jusqu'à leur terme

¹ Marc Guillaume, La Politique du patrimoine, éditions Galilée, Paris, 1980 p 12.

² Nous nous inspirons ici notamment de : Davallon Jean, Le don du patrimoine, une approche communicationnelle de la patrimonialisation, Edition Hermes Science publications, Paris, 2006.

sans l'existence d'un collectif de personnes à même de s'approprier le patrimoine en question. Nous pouvons en effet affirmer avec André Micoud que : « Les patrimoines, depuis qu'ils existent comme tels, ont une fonction sociale tout à fait intéressante à considérer : faire exister une unité collective, laquelle est toujours abstraite, en la rendant visible métaphoriquement par l'exposition publique de ces biens qu'elle aurait en commun ». ³

Le patrimoine est donc un élément d'identification. Il est également aujourd'hui un vecteur de développement local et dans cette perspective, la valorisation est pensée en termes d'exploitation économique ou touristique.

Le patrimoine a donc une valeur heuristique (il apporte de la connaissance) et une valeur opérationnelle (en tant que vecteur de développement). De ce point de vue, l'on verra sans doute au cours de ces journées que sa conservation et sa valorisation peuvent correspondre à des enjeux très pragmatiques (je pense notamment au travail de réappropriation et de réactivation d'une « culture de risque » ayant pour finalité, la limitation des effets dévastateurs des inondations sur les populations riveraines du Rhône (Cf. présentation de Julien Langumier).

L'interprétation, la conservation et la valorisation du patrimoine Culturel Immatériel Fluvial invitent à s'interroger sur les implications de l'immatérialité d'un patrimoine. Rappelons d'abord que le concept a été proposé par l'UNESCO pour équilibrer le nombre de biens patrimonialisés entre les pays du Nord et ceux du Sud, ces derniers étant peu pourvus en patrimoine matériel. L'initiative a donc une portée éminemment politique.

Je voudrais cependant souligner l'évidence des liens existants entre patrimoine matériel et immatériel. Il suffit de prendre le temps d'admirer une tour de bac à trille restaurée et valorisée pour s'interroger sur son fonctionnement, les savoir-faire mobilisés pour traverser le fleuve ou pour construire l'édifice.

Par ailleurs, pour s'appuyer sur un exemple emblématique, que connaît-on d'abord et que connaît-on le mieux : le pont d'Avignon ou sa chanson ?

La séparation des patrimoines matériels et immatériels pourrait tenir parfois de l'absurde si la catégorie était entendue comme un découpage *stricto sensu*. Par exemple, quel sens pourrait-on donner à des rites (des faits, des gestes, des croyances, de l'intangible) sans évoquer les corps nécessairement impliqués dans la dynamique rituelle ?

Il ne peut donc y avoir de scission entre pratiques et objets. C'est sans doute pour cette raison qu'au Japon non seulement le matériel et l'immatériel sont valorisés, mais également, les hommes détenteurs de savoir-faire traditionnels sont élevés au rang de « Trésors vivants ».

Comme le remarque Christian Hottin, la convention de L'UNESCO propose un renversement de perspective par rapport à l'objet : « avec cette définition, la pratique vient en premier, elle est effectivement l'objet patrimonial

³ A Micoud, « Le bien commun des patrimoines » in Patrimoine Culturel, patrimoine naturel, Colloque 12 et 13 déc 1994, la documentation française p 26.

par excellence. Les objets ne sont pas pour autant relégués au second plan : ils sont « associés » aux pratiques, et sont donc les supports indispensables à l'expression de ces dernières. »⁴

Différents exemples nous montreront que les deux types de patrimoines s'éclairent mutuellement et sans ordre de préférence.

En outre interpréter un objet archéologique puis le restaurer implique de retrouver ses modes de fabrication et ses usages (Cf. Communication de Fabrice. Denise). De même que l'apprentissage de gestes à partir de documents et témoignages permet de reconstruire des éléments patrimoniaux à l'identique (Cf. Communication de Jean Chaudière).

Enfin, le dernier point que je voudrais aborder ici : la collecte, l'inventaire, la conservation et la valorisation du patrimoine immatériel s'exercent aujourd'hui en partie grâce à la numérisation (Cf. par exemple le site europeana, bibliothèque numérique européenne).

Avec de type d'inventaire, des questions restent, à mon sens, toujours à poser.

Comment, en effet, valoriser un patrimoine immatériel sans le figer et lui ôter une partie de sa valeur ? Comment conserver un bien tout en rendant compte de ses variations spatio-temporelles ? Comment ne pas en rester au simple catalogue ?

Il me semble que la numérisation s'impose comme un bel outil d'inventaire à disposition des chercheurs, une réserve pour de futures « découvertes de trouvailles » dans le sens évoqué plus haut. Mais une forme trop simplifiée de ce type d'outil ne risque-t-elle pas d'entraîner une perte de sens sous forme d'un relativisme culturel déraisonné (sur un catalogue tout se vaut) et à une désincarnation de l'objet patrimonial (où sont les humains ?).

Par ailleurs, faut-il tout garder ? Comment opérer une sélection ? Quelles sont les appropriations de ce type de dispositif et quelles interactions sont-elles possibles ? En quoi ces outils peuvent-ils rendre compte des possibles appropriations qui mènent vers de la patrimonialisation ?

Dans cette perspective, les communications de demain matin seront des contributions intéressantes pour éclairer à partir d'expériences concrètes, ces quelques questions. Des expérimentations en cours tentent en effet de relever quelques-uns de ces défis.

Voilà donc le cadre que je vous propose pour ces rencontres. Il n'a pour seule ambition, que celle d'ouvrir les débats et les discussions. Les quelques lignes posées sont faites pour être déplacées et dépassées.

Je souhaite que ce colloque soit riche en réflexions et en échanges d'expériences.

Je vous remercie pour votre attention.

⁴ Hottin Christian, Une nouvelle perception du patrimoine, Culture et Recherche 116-117, 2008 p 15.